2ème feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Cinq février — an mil huit cent quarante-neuf, à quatre heures du soir

Acte de mariage de Thomas Edmond Ginsel — département du Var

âgé de Vingt sept — ans, né à la Garde — département du Var — le Vingt huit — du mois de Juin — mil huit Cent Vingt un — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur — de Joseph Ginsel aussi — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Magdeleine Conte ses père et Consentant d'une part.

Et demoiselle Marie Marguerite Laure (sans profession) — âgée de Vingt — ans, née à la Garde — département du Var — le Vingt sept — du mois de Mai — mil huit Cent Vingt huit — domiciliée à la Garde — département du Var — fille mineure — de Joseph Ballizard Laure — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marguerite Pillet ses père et mère d'autre part.

N° 3

Ginsel — Thomas Edmond

Laure — Marie Marguerite

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites par nous huit dimanches consécutifs, les Vingt un et Vingt huit du mois de janvier dernier.

2° Acte de naissance des futurs époux ci dessus dénommés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Laure et l'autre Thomas Edmond Ginsel.

En présence de Citoyen Louis Benoit Mourchon — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Citoyen Joseph Jean Fournier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente huit ans, profession de Boulanger, non parent ni allié des époux.

De Citoyen Gaudent Eugène Mourchon — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente cinq ans, profession de Menuisier, cousin de l'épouse.

Et de Citoyen Etienne Hyacinthe Marin — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente huit ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle, de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins ci-nommés et nous par ceux des autres comparants qui en savent ou peuvent le savoir.

Ginsel Ferdinand — Ginsel — Mourchon — Fournier — L. Mourchon — Marin — Gaillard

1er feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Quinze février — an mil huit cent quarante-neuf, à huit heures du matin

Acte de mariage de Joseph Emile Gondran — âgé de Vingt cinq — ans, né à la Garde — département du Var — le Vingt sept — du mois de février — mil huit Cent Vingt — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur — de Jean Baptiste Gondran — profession de menager — domicilié à la Garde — département du Var — et de Rose David ses père et Consentant d'une part.

Et de Cecile Christine Eulalie Rebeul (demoiselle) — âgée de Vingt sept ans, née à Roquebrussanne — département du Var — le Vingt sept — du mois de Juin — mil huit Cent Vingt un — domiciliée à Roquebrussanne — département du Var — fille majeure — de Pierre Jacques Ovidiane Rebeul — profession de menager — domicilié à Roquebrussanne — département du Var, veuve de neuf mois mil huit Cent et quarante huit et de Delphine Christine Augustine Semichon — profession de menagère — domiciliée à Roquebrussanne — département du Var, veuve de neuf mois mil huit Cent ses parents ou Consentant d'autre part.

N° 4

Gondran — Joseph Emile

Rebeul — Cécile Christine Eulalie

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites par le Citoyen Maire de l'État civil de Roquebrussanne, et par trois dimanches consécutifs les trois heures quatre et vingt février courant.

2° Acte de naissance du futur époux, délivré à l'acte de naissance de l'épouse, ainsi que celui du décès de son père et de sa mère épouse, certifiant de non opposition délivrés par officier de l'état civil de Roquebrussanne, ci-devant Maire et connaître.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Cecile Christine Eulalie Rebeul et l'autre Joseph Emile Gondran.

En présence de Citoyen Michel Vrabaud — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Citoyen Joseph Honoré Hugues — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente trois ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Citoyen François Ingebilles Ramet — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente huit ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Et de Citoyen François Rampal — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente quatre ans, profession de cultivateur, amis de l'époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins ci-nommés et nous par ceux des autres comparants qui en savent ou peuvent le savoir.

E. Gondran — Mi Vrabaud — B. Hugues — Ramet — Rampal — Gaillard